

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: center;">00 00 00 00 00 00</p> <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p style="text-align: center;">00 00 00 00 00 00</p> <p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p style="text-align: center;">00 00 00 00 00 00</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 44 Ont participé au vote : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 24 novembre 22</p>	<p>L'an deux mille VINGT DEUX et le PREMIER DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Ouverture anticipée de crédits au Budget Annexe Déchets</p> <p>N° d'Ordre : 363-22</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MOREX, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Josette PUJOL a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Anne-Marie CANAL, Guy PEIX a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Jean CASTEX, Corinne DE MOZAS, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Nicole BEAUX, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Stéphane GILMANT</p>	

Le Président,

RAPPELLE que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

PRECISE qu'en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite

du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

PROPOSE l'ouverture anticipée de crédits pour le budget annexe Déchets comme suit :

Chapitres	Libellés	TOTAL voté 2022	Montant ouverture anticipée 2023
204	Subventions	0,00	0,00
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	458 000,00	114 500,00
2135	Installations générales, agencements	52 000,00	13 000,00
21571	Matériel roulant	70 000,00	17 500,00
2158	Autres installations générales, agencements	334 000,00	83 500,00
2184	Mobilier	2 000,00	500,00
23	Travaux	630 240,00	157 560,00
2313	Constructions	400 000,00	100 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage technique	230 240,00	57 560,00
TOTAL		1 088 240,00	272 060,00

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

AUTORISE, dans le cadre des dispositions de l'Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement au vote du Budget Primitif 2023, l'ouverture anticipée des crédits suivants :

Chapitres	Libellés	TOTAL voté 2022	Montant ouverture anticipée 2023
204	Subventions	0,00	0,00
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	458 000,00	114 500,00
2135	Installations générales, agencements	52 000,00	13 000,00
21571	Matériel roulant	70 000,00	17 500,00
2158	Autres installations générales, agencements	334 000,00	83 500,00
2184	Mobilier	2 000,00	500,00
23	Travaux	630 240,00	157 560,00
2313	Constructions	400 000,00	100 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage technique	230 240,00	57 560,00
TOTAL		1 088 240,00	272 060,00

DIT QUE ces crédits seront repris dans le Budget Primitif 2023.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.



Le 15 décembre 2022.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.